



COMMUNICANTES

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

Numéro 32 - Février 2010 - 1 euro

EDITORIAL

RESPONSABILITE DES ADULTES

Si les prêtres manquent, le déficit ne tient pas à Dieu : Celui-ci sème en son Eglise toutes les vocations qu'il lui faut.

Si tant de germes sont étouffés, c'est sans doute que des jeunes sont infidèles à la grâce de l'appel. Mais c'est surtout que trop souvent les *adultes* les empêchent d'être fidèles ou ne les aident pas comme ils devraient.

Pour quelques-uns, à cause d'attitudes voulues. Pour la plupart, de façon inconsciente.

Il y a des parents chrétiens - ou qui se croient chrétiens - qui s'opposent à la vocation d'un fils de façon absolue, par des moyens directs et brutaux, ou par des moyens détournés et insidieux.



Il y a des parents qui seraient heureux d'avoir un fils prêtre, mais qui jamais ne parlent de cette éventualité à leur fils, qui ouvrent aux yeux éblouis de leur enfant toutes les routes d'un bel avenir humain, sauf, précisément, cette route du sacerdoce. Comment s'étonner s'ils ne pensent pas à s'y engager ?

Il y a des parents qui savent que leur garçon pense au sacerdoce et qui s'en réjouissent, mais qui se refusent à prendre les moyens normaux voulus par l'Eglise, pour que leur enfant soit prêtre.

Ces catholiques refusent pratiquement de faire confiance à l'Eglise en refusant de faire confiance aux vraies écoles catholiques, institutions d'Eglise.

Ces catholiques, en maintenant un enfant ou un adolescent dans un milieu de vie qui ne peut faire de façon normale l'épreuve d'une vocation, assument une très lourde - et double - responsabilité :

- vis-à-vis de la destinée personnelle de leur enfant, qui a droit au meilleur climat éducatif possible pour étudier l'orientation de sa vie dans la ligne de son désir et de ses aptitudes.
- vis-à-vis de la communauté chrétienne, qui a besoin de prêtres.

Et c'est pourquoi, en ce domaine aussi, selon la constatation attristée du Christ lui-même, il y a beaucoup d' « appelés » - parce que l'appel est l'œuvre de Dieu - mais peu d' « élus » - parce que cette « élection » dépend des « candidats », parce qu'elle dépend de la liberté des hommes, c'est-à-dire surtout des adultes qui ont le redoutable pouvoir de tenir en leurs mains, pour une bonne part, et souvent la plus déterminante, la réponse des jeunes que Dieu appelle.

Abbé Brice Meissonnier, fssp

LA CHAIRE DE SAINT PIERRE

Il convient ici de rappeler que la chaire est le siège éminent réservé à l'évêque lorsqu'il préside une assemblée. Il importe peu de savoir qu'il y eut jamais, à Rome, une chaire regardée comme la vraie chaire de saint Pierre, mais il faut souligner que l'on y fit grand cas des chaires qui rappelaient le magistère suprême de Pierre que, dès le IV^e siècle on célébrait par une fête particulière, *Natale Petri de Cathedra*, fixée au 22 février.

On se souvient ici que les anciens Romains, comme en témoignent les vestiges du *Cæmeterium Maius*, creusaient dans le tuf des sièges qui, aux banquets funéraires (*refrigeria*), symbolisaient la présence du défunt et sur lesquels ils déposaient de la nourriture. Jusqu'au V^e siècle, les chrétiens, dans un tout autre esprit, poursuivirent cet usage et attribuèrent la nourriture déposée aux pauvres. Cette célébration pour les défunts se déroulait au 22 février ; les anciens gallicans qui refusaient toute festivité pendant le Carême qui parfois, était déjà commencé le 22 février, la reportèrent au 18 janvier, ce qui explique les fêtes de la Chaire de saint Pierre dont un scribe besogneux du diocèse d'Auxerre fit maladroitement de la deuxième, une fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche. Ces antiques fêtes de la Chaire de saint Pierre furent remises à l'honneur par Paul IV en 1547, qui, par la bulle *Ineffabilis*, décréta que l'on célébrerait désormais la Chaire de saint Pierre à Rome le 18 février, et celle d'Antioche le 22 février. La réforme du calendrier par Paul VI n'a laissé qu'une seule de ces fêtes, le 22 février, qui les conjugue toutes les deux.

Le meuble de bois et d'ivoire que renferme la *Gloire du Bernin*, loin de pouvoir être réputé la vraie chaire de saint Pierre, fut offert au pape Jean VIII par Charles le Chauve, sans doute pour son couronnement impérial à la Noël 875 : comme on peut le voir sur la reproduction qui se trouve dans le musée historique de la sacristie, le buste de l'empereur est représenté au centre de la partie transversale horizontale du tympan ; les plaques d'ivoire qui datent du III^e ou IV^e siècle, grossièrement assemblées, montrent les douze travaux d'Hercule et des animaux fantastiques. Alexandre VII Chigi ordonna que l'on mît la prétendue chaire de saint Pierre dans l'abside de la basilique (3 mars 1656) pour que les fidèles puissent la vénérer. Depuis 1667, la chaire de saint Pierre ne fut exposée qu'une seule fois, en 1867, pour le dix-huitième centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul.

La *Gloire du Bernin*, faite de marbres colorés, de bronze et de stuc dorés, montre le trône pontifical qui, porté par les nuées, descend du ciel comme la nouvelle Jérusalem, au grand émerveillement des Docteurs dont il est bon de souligner qu'ils ne la soutiennent pas, mais en reçoivent les splendeurs. Portant le regard de bas en haut, le spectateur est progressivement emporté de la terre vers la lumière céleste ; les marbres sont la terre, où le regard est limité par les deux colonnes de marbre, tandis que le ciel ne connaît aucune limite.

Le lien entre la terre et le ciel se fait par les quatre Docteurs émerveillés par la vérité que le Seigneur a révélée et qu'enseigne l'Eglise par le magistère de S. Pierre (S. Augustin, mitré, et S. Jean Chrysostome, tête nue, d'une part et, d'autre part, S. Ambroise, mitré, et S. Athanase, tête nue). La mitre de S. Ambroise, comme celle de S. Augustin, mesure 1,80 m. de haut. Sur le dossier de la chaire, le Seigneur communique à saint Pierre le pouvoir de paître ses ouailles.



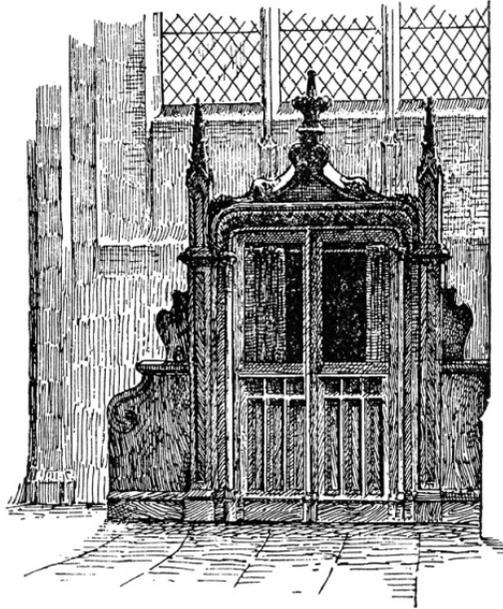
Au sommet de la chaire, deux anges présentent la tiare et les clefs. Le Saint-Esprit, figuré sous la forme de la colombe, irradie le trône du pontife romain de lumière divine. La colombe est haute de 95 cm et ses ailes ont 1,75 m d'envergure.

L'ART DE SE CONFESSER

SIXIEME ET DERNIERE PARTIE

Convient-il d'accuser des péchés de la vie passée déjà pardonnés dans des confessions antérieures ?

Comme exercice d'humilité, il peut être bon, si cela n'apporte aucun trouble à la conscience, de se reconnaître coupable une fois de plus d'un péché ancien déjà absout. Et non seulement comme exercice d'humilité mais parce que le sacrement portera sa grâce d'assainissement d'une manière spéciale sur le foyer d'infection, d'où est sorti jadis ce péché et qui, peut-être, n'est pas entièrement nettoyé.



Au même titre, il peut être bon, en certaines circonstances graves de la vie (avant le mariage, l'entrée en religion, pendant une retraite,...) de faire ce qu'on appelle une « confession générale » portant, soit sur une année, soit sur une période plus longue. Mais à une condition : que ce ne soit pas en vertu d'une convention, mais d'un besoin, qu'on s'y sente poussé par une nécessité intérieure, non par l'argument : « cela se fait ».

Pourtant, il y a des personnes qui devront s'abstenir de tout retour sur

la vie passée : les scrupuleux. Les scrupuleux sont des malades, et leur maladie consiste précisément dans une inquiétude qui les rend incapables de juger s'ils ont fait ou non, s'ils ont bien fait ou mal fait telle ou telle action. Ils voudraient « être sûrs », et, plus ils cherchent cette certitude, plus elle les fuit. Au confessionnal, ils veulent être sûrs d'avoir bien tout dit, ou d'avoir bien eu une vraie contrition ; et n'étant jamais sûrs, ils répètent, indéfiniment. Epuisante recherche, qui augmente leur maladie en prétendant l'apaiser. Un seul moyen de se guérir leur reste : obéir sans discuter au confesseur, qui leur donnera l'ordre de fermer les yeux d'une manière absolue sur tout passé proche ou lointain.

Conclusion

Une forme d'inquiétude que ne connaissent pas seulement les scrupuleux mais les sincères, et qui porte sur la qualité de la contrition, s'exprime souvent ainsi : à quoi bon accuser tel péché ? Je n'en ai sûrement pas le regret puisque je sais que j'y retomberai. Nous sommes là sur le chapitre du *ferme propos*.

Distinguons soigneusement : « prévoir qu'on retombera » et « vouloir retomber ».

Assurément, le pénitent qui veut retomber, qui est décidé à la première occasion, à renouveler sa faute, n'est pas un « pénitent ». Il n'a aucune contrition. Il abuse du sacrement et se fait illusion sur l'efficacité de l'absolution qui ne peut effacer un péché sans qu'il soit désavoué par son auteur. Mais ce n'est pas, Dieu merci ! le cas habituel. La plupart ont simplement un sentiment aigu de leur faiblesse. Sentiment justifié par la malheureuse expérience des rechutes ; ils croient savoir que leur bonne intention, mise à l'épreuve, une fois de plus, ne sera pas plus efficace à l'avenir qu'elle ne le fut dans le passé. Et ils concluent : je n'ai pas la contrition... C'est une erreur. Dans le fond, ils appellent « mal » le mal qu'ils ont fait, ils voudraient bien ne pas l'avoir fait, et être capables de ne jamais y retomber. Mais c'est cela la contrition ! Dieu ne nous demande pas pour nous pardonner que nous soyons sûrs de ne pas retomber ! (cette certitude ressemblerait fort à la présomption). Il nous demande d'avoir l'intention de faire ce qui est en nous, avec l'appui promis de sa grâce, pour éviter le péché à nouveau.

Cette intention est-elle en nous ? Alors nous n'avons pas à redouter l'hypocrisie et l'insincérité. Nos sombres pronostics ne la modifient pas. D'autant qu'ils reposent sur une défiance blâmable à l'égard de la grâce du sacrement. Si le sacrement de pénitence est un moyen de progrès, ce n'est pas tellement par l'effort psychologique qu'il demande de nous : c'est parce qu'il applique à notre âme malade le sang expiatoire et méritoire de Jésus-Christ qui est son remède. Non seulement Jésus nous accorde le pardon qu'il a obtenu à notre bénéfice par sa Passion, mais il nous donne des grâces d'assainissement et de force pour les luttes nouvelles à soutenir ; et précisément, sur le plan des péchés que nous avons soumis à l'absolution. C'est en ces grâces qu'il faut mettre notre confiance, non dans les problématiques capacités de résistance de notre bonne volonté.

Ne vous inquiétez donc pas de « demain ». La grâce de demain suffira à demain, pourvu que vous restiez en confiance et en prière. Aujourd'hui, vous avez la grâce d'aujourd'hui, grâce de contrition. Vouloir porter en imagination la tentation de demain, c'est vouloir porter un fardeau pour lequel vous n'êtes pas aidé : rien d'étonnant qu'il vous paraisse trop lourd et par avance écrasant.



Dire ainsi n'est d'ailleurs pas inviter à l'insouciance. L'accusation doit se compléter par une résolution. Une résolution dont on confiera l'exécution au secours divin, mais que la volonté travaillera à tenir. Pour qu'elle soit efficace, il la faut prendre précise, portant sur un tel péché à éviter, non sur l'ensemble des fautes accusées ni même habituellement sur plusieurs. Mieux encore : nous nous attacherons à prévoir, d'après l'expérience du passé, les circonstances qui pourraient nous amener à la chute, les « occasions » au milieu desquelles, si nous nous y plaçons, nous risquons d'être entraînés à retomber. Et nous ferons porter la résolution sur ces occasions à éviter. Nous savons que telle compagnie nous entraîne à la médisance, que telle lecture nous oriente vers l'impureté, que tel tiroir ouvert réveille des rancunes mal endormies, que tel genre de conversation excite notre bile : la résolution sera de fuir cette compagnie, de nous interdire ces lectures, de laisser fermé ce tiroir, d'éviter ce thème de conversation. Agir ainsi, c'est se prendre tel qu'on est, capable de succomber là où un autre resterait fort ; c'est ne pas « tenter Dieu » en s'exposant présomptueusement ; c'est donc être logique avec sa contrition. Pourquoi, de temps en temps, ne pas garantir sa résolution en la soumettant au confesseur à la fin de son accusation ? Cela aiderait certainement à la mieux tenir.

Ainsi pratiquée, la confession ne sera plus cette répétition fastidieuse de péchés (standards) qu'elle est trop souvent, et qui est une corvée. Elle prendra place, comme un des plus puissants, dans les moyens de sanctification que l'Eglise du Christ met à notre disposition. En allant au tribunal de la pénitence, nous aurons conscience d'aller au Christ en Croix, qui tient en ses mains crucifiées le pardon qu'il a obtenu à notre bénéfice, le sang dont il veut nous laver. Conscients de notre misère, et d'autant plus que nous aurons été plus lucides dans le regard porté sur nos faiblesses quotidiennes, confiants dans sa miséricorde, et d'autant plus que nous l'aurons supplié de nous faire détester notre péché, nous franchirons le seuil du confessionnal dans l'humble disposition de l'enfant prodigue : « *Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi, je ne suis pas digne d'être appelé ton fils* ». C'est pourquoi nous pourrions nous retirer avec une force nouvelle, fondée sur l'assurance libératrice : « *Va en paix, mon fils, ta foi t'a sauvé* ».

H. Ch. Chery, O.P. (fin)

SAINTE MARIE, MERE DE DIEU,



Gardez-moi un cœur d'enfant,
pur et transparent comme une source.

Obtenez-moi un cœur simple,
qui ne savoure pas les tristesses,
un cœur magnifique à se donner,
tendre à la compassion,
un cœur fidèle et généreux,
qui n'oublie aucun bien
et ne tienne rancune d'aucun mal.

Faites-moi un cœur doux et humble,
aimant sans demander de retour,
joyeux de s'effacer dans un autre cœur devant votre divin Fils ;
un cœur grand et indomptable,
qu'aucune ingratitude ne ferme,
qu'aucune indifférence ne lasse ;
un cœur tourmenté de la gloire de Jésus-Christ,
blessé de son amour,
et dont la plaie ne se guérisse qu'au Ciel.

Amen.



ORDO LITURGIQUE TRADITIONNEL

Mois de Février 2010

Lundi 1^{er} Février : Saint Ignace d'Antioche, évêque et martyr - 3^{ème} classe rouge.

Mardi 2 Février : Purification de la Très Sainte Vierge - 2^{ème} classe blanc.

Mercredi 3 Février : De la férie - 4^{ème} classe vert - mémoire de Saint Blaise, évêque et martyr.

Jeudi 4 Février : Saint André Corsini, évêque et confesseur - 3^{ème} classe blanc.

Vendredi 5 Février : Saint Agathe, vierge et martyre - 3^{ème} classe rouge.

Samedi 6 Février : Saint Tite, évêque et confesseur - 3^{ème} classe blanc - mémoire de sainte Dorotheé, vierge et martyre.

Dimanche 7 Février

La Sexagésime - 2^{ème} classe violet

Solennité de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie

2^{ème} classe blanc

Lundi 8 Février : Saint Jean de Matha, confesseur - 3^{ème} classe vert.

Mardi 9 Février : Saint Cyrille d'Alexandrie, évêque, confesseur et docteur - 3^{ème} classe blanc - mémoire de sainte Apolline, vierge et martyre.

Mercredi 10 Février : Sainte Scholastique, vierge - 3^{ème} classe blanc.

Jeudi 11 Février : Apparition de la Sainte Vierge à Lourdes - 3^{ème} classe blanc.

Vendredi 12 Février : Les saints Sept Fondateurs des Servites, confesseurs - 3^{ème} classe blanc.

Samedi 13 Février : De la Sainte Vierge - 4^{ème} classe blanc.

Dimanche 14 Février
La Quinquagésime - 2^{ème} classe violet

Lundi 15 Février : De la férie - 4^{ème} classe violet - mémoire de saints Faustin et Jovite, martyrs.

Mardi 16 Février : De la férie - 4^{ème} classe violet.

Mercredi 17 Février
Mercredi des Cendres - 1^{ère} classe violet
Jeûne et abstinence

Jeudi 18 Février : De la férie - 3^{ème} classe violet - mémoire de saint Siméon, évêque et martyr.

Vendredi 19 Février : De la férie - 3^{ème} classe violet.

Samedi 20 Février : De la férie - 3^{ème} classe violet.

Dimanche 21 Février
I^{er} Dimanche de Carême - 1^{ère} classe violet

Lundi 22 Février : Chaire de Saint Pierre, apôtre - 2^{ème} classe blanc - mémoire de saint Paul, apôtre et mémoire de la férie.

Mardi 23 Février : De la férie - 3^{ème} classe violet - mémoire de saint Pierre Damien, évêque et docteur.

Mercredi 24 Février : Saint Matthias, apôtre - 2^{ème} classe rouge - mémoire du mercredi des Quatre-Temps de Carême.

Jeudi 25 Février : De la férie - 3^{ème} classe violet.

Vendredi 26 Février : Vendredi des Quatre-Temps de Carême - 2^{ème} classe violet.

Samedi 27 Février : Samedi des Quatre-Temps de Carême - 2^{ème} classe violet - mémoire de saint Gabriel de l'Addolorata, confesseur.

Dimanche 28 Février
II^{ème} Dimanche de Carême - 1^{ère} classe violet



MON CAREME POUR LE SACERDOCE

Le carême propose trois grands axes d'effort aux chrétiens : **la prière, la pénitence et l'aumône**. Ainsi, Saint Pierre Chrysologue écrit : « Le jeûne est l'âme de la prière, la miséricorde est la vie du jeûne. Donc, celui qui prie doit jeûner ; celui qui jeûne doit avoir pitié ; il se fait entendre de Dieu, celui qui ne refuse pas d'entendre lorsqu'on le supplie ». Le Carême nous rappelle les quarante jours de jeûne et de prière vécus par Jésus dans le désert, avant le commencement de sa mission publique. Il purifie l'âme.

En cette année sacerdotale, et en réponse à l'appel urgent du pape dans son message de carême 2010, la Fraternité Saint-Pierre organise une grande opération : « Carême pour le sacerdoce ». Cette opération propose à chacun d'offrir librement des jours de jeûne pendant son carême 2010 à trois grandes intentions :

- ❖ **Pour le pape** et l'Eglise universelle.
- ❖ **Pour les vocations** et la sainteté de la vie des prêtres.
- ❖ **Pour une intention particulière** (qui est chère au cœur de la Fraternité Saint-Pierre, et qui ne sera communiquée qu'au pape), importante dans le cadre de cette année sacerdotale.

Les jours de jeûne ainsi offerts seront rassemblés dans des carêmes complets (la somme des jours offerts sera divisée par 40) et présentés au pape à l'occasion de Pâques 2010. Le nom des personnes participantes ne sera pas communiqué.

La charité fraternelle, conséquence d'une prière et d'une pénitence humble, nous enseigne que les économies réalisées par les privations de nourriture pourront avec fruit être transformées en aumônes pour l'Eglise ou les plus nécessiteux.

Le carême commence le Mercredi des Cendres, cette année le 17 février, et se termine le Samedi-Saint 3 avril.

COMMENT PARTICIPER ?

- ❖ Il vous suffit d'inscrire le nombre de jours de jeûne auquel vous vous engagez à l'emplacement prévu ci-dessous. L'engagement est personnel, mais vous pouvez parler de cette initiative à votre famille et à vos amis, et

inscrire en les additionnant aux vôtres tous les jours que vous « collectez ». Les enfants peuvent participer, mais les parents sont invités à veiller à garder une juste mesure, en fonction de leur âge (on ne fait pas la même chose à 8, 12 ou 17 ans). Leurs privations doivent être moins rigoureuses, et ils peuvent s'unir par d'autres pénitences adaptées à leur âge. On peut inscrire de 2 à 40 jours de jeûne par personne participante.

- ❖ Suivant l'antique tradition de l'Eglise, le jeûne se définit comme une privation alimentaire. Jeûner signifie ne prendre qu'un seul repas par jour. Il est toléré de prendre une boisson le matin et une collation (qui n'est pas un repas, comme par exemple une soupe) à l'heure du repas supprimé. Le repas peut être pris indifféremment le midi ou le soir. On ne jeûne pas le dimanche, ni les jours de grande fête (comme St Joseph le 19 mars et l'Annonciation, le 25 mars).
- ❖ Cette offrande volontaire de jours de jeûne ne dispense pas de la loi universelle de l'Eglise du jeûne du Mercredi des Cendres et du Vendredi-Saint. Ces deux jours d'obligation sont à compter dans votre offrande.
- ❖ La loi de l'abstinence (de viande et de produits animaux), prescrite les vendredis de carême et le Mercredi des Cendres s'ajoute au jeûne de manière complémentaire. Ainsi, jeûner le vendredi signifie un vrai repas sans viande, mais jeûner le lundi n'exige pas cette privation.
- ❖ L'engagement pris dans le cadre de ce « Carême pour le sacerdoce » est moral et n'engage pas sous peine de péché, hormis en ce qui concerne les prescriptions ordinaires de l'Eglise pour ce temps.



Vous pouvez vous inscrire de deux manières :

- ❖ De façon préférentielle sur le site internet du district de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre : <http://www.fssp.fr/careme.html>
- ❖ En remplissant le formulaire disponible en 3^{ème} de couverture - ou en le recopiant sur papier libre - et en le déposant dans l'urne courrier disponible sur la table de presse.



CARNET DE FAMILLE

Naissance

- ❖ De Sixte Fournier, le 2 février, chez Monsieur et Madame Stéphane Fournier à Orange.

Baptême

A été lavé de la tâche originelle :

- ❖ Hilaire Mouilleron, le samedi 6 février en l'abbatiale Saint-Martin d'Ainay - Lyon 2^{ème} ardt.

Ordination sous-diaconale

- ❖ De Monsieur l'abbé Clément Darmet le 13 février au Séminaire international de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre à Wigratzbad.

ACCUEIL

A compter du mois de février et jusqu'au mois de juin 2010, Monsieur l'abbé Jean-Cyrille Sow - fssp - demeurera à la Maison Padre Pio.

Il exercera son apostolat comme aumônier de l'école Sainte-Anne de Saint-Etienne, aumônier des prisons de Saint-Etienne et desservira les messes à Varennes-lès-Macon et Amplepuis.

Il sera disponible à la Maison Padre Pio tous les vendredis et samedis.



SUR VOS AGENDAS

Annonces spéciales pour le Carême

Durant le saint temps de Carême, messieurs les abbés n'acceptent aucune invitation ni à déjeuner ni à dîner. Exception faite des dimanches midi et des fêtes de première classe.

Chemin de Croix : il sera médité tous les vendredis de Carême en lieu et place du chapelet à 18h00 à la Maison Padre Pio.

Exposition et Salut du Très Saint Sacrement : tous les dimanches de carême de 18h00 à 18h25 à la chapelle de la Maison Padre Pio.

Annonces régulières

Catéchismes

- ❖ Pour enfants de 4 ans à 11 ans :
 - A la Maison Padre Pio : tous les mercredis hors vacances scolaires de 14h30 à 15h30 à la Maison Padre Pio. Dernier cours avant les vacances le mercredi 10 février, reprise le mercredi 3 mars.
 - A Rohegude : Fréquence mensuelle ; prochain cours le samedi 20 février à 17h30.
- ❖ Pour les collégiens de 12 à 16 ans : un vendredi tous les 15 jours hors vacances scolaires à 18h00 à la Maison Padre Pio. Prochains cours les vendredis 5 février et 5 mars.
- ❖ Pour les étudiants - à partir de la terminale - avec le groupe Juventutem :

- Cours le jeudi 4 février à 20h15 à la brasserie l'Espace Carnot, Lyon 2^{ème}. Thème abordé par un intervenant extérieur : « liberté & autorité ».
- Cours le jeudi 4 mars à 20h15 à la Maison Padre Pio. Thème développé : « L'efficacité de la prière ».
- ❖ Pour adultes : se munir du « Grand catéchisme de Saint Pie X ». Cours assurés par Monsieur l'abbé Benoît de Giacconi.
 - A la Maison Padre Pio : attention, le prochain cours n'aura pas lieu le dernier mardi du mois. Prochain cours le mardi 16 février à 20h00.
 - A Valence : cours le lundi 8 mars à 20h15.

Groupe scout Saint-Martin de Tours

- ❖ Meute et Clairière : sortie le dimanche 7 février. Rendez-vous à la grand'messe de 11h00 au Cœur Immaculé de Marie.
- ❖ Compagnie :
 - Week-end de patrouille les 6 et 7 février.
 - Réunion de compagnie le samedi 6 mars à la Maison Padre Pio.
- ❖ Clan Benoît XVI :
 - Week-end de Clan les 6 et 7 février.
 - Formation le vendredi 12 février à 19h30 à la Maison Padre Pio.

Chapitre sainte-Madeleine

Emanation locale du chapitre de jeunes Sainte-Madeleine de l'abbaye bénédictine du Barroux. Animé à Lyon par Charles Vaganay (contact : 04 74 42 88 31) et Monsieur l'abbé Benoît de Giacconi.

- ❖ Vendredi 5 février à 20h15 à la Maison Padre Pio, formation des animateurs.
- ❖ Du samedi 20 février au samedi 27 février, camp de ski à Auris-en-Oisans.

Compagnons

- ❖ Vendredi 19 et samedi 20 mars, nuit d'adoration à la Maison Padre Pio. Renseignements : Marie-Agnès Sage au 06 81 46 03 29.

Enfants de Chœur

- ❖ Répétition pour tous les servants le samedi 13 février de 11h00 à 12h00 à la Maison Padre Pio.

Ouvroir

- ❖ Réunion de l'équipe de l'Ouvroir le mardi 9 mars à 14h30 à la Maison Padre Pio.

Chapelet des messieurs

Tous les premiers mardis du mois aux intentions de la Communauté et de la France suivi d'un repas fraternel tiré du sac.

- ❖ Prochain chapelet le mardi 2 mars à 20h15 à la Maison Padre Pio.



Annonces ponctuelles

Mardi 9 février : 2^{ème} conférence au profit de l'Ecole Sainte-Jeanne d'Arc sur l'histoire de la Messe, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème : « de Charlemagne au Concile de Trente ».

Samedi 13 février : Rosaire pour la Vie à 15h00 devant l'Hôtel-Dieu. Quai Jules Courmont, Lyon 2^{ème} ardt.

Dimanche 14 février : Dimanche de la Quinquagésime ; collecte des buis bénits des Rameaux 2009 aux sorties des messes du dimanche. Merci de vous conformer à cette date et ne pas amener individuellement vos Rameaux à la Maison Padre Pio.

Du lundi 15 février au vendredi 26 février inclus : application des horaires de vacances scolaires à savoir suppression de la messe de 9h00 en semaine.

Lundi 15 février : Journée de « désert » des prêtres de la Maison Padre Pio. En conséquence, aucun office ne sera assuré ce jour-là.



Mercredi 17 février : Mercredi des Cendres, premier jour de Carême, jeûne et abstinence. Messe chantée avec imposition des cendres à 19h00 à la Maison Padre Pio.



Lundi 22 février : Fête de la Chaire de Saint Pierre, indulgence aux conditions habituelles pour les membres de la Confraternité Saint-Pierre.

Vendredi 5 mars : 1^{er} Vendredi du mois. Messe chantée à 19h00 à la chapelle de la Maison Padre Pio suivie de l'adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à minuit.

Annonces permanentes

Veillez noter le jour de repos hebdomadaire des prêtres et veillez à ne pas les déranger - sauf urgence - ce jour là.

- ❖ Monsieur l'abbé Brice Meissonnier : le lundi.
- ❖ Monsieur l'abbé Jérôme Lebel : le vendredi.
- ❖ Monsieur l'abbé Benoît de Giacomoni : le mardi.

Dans les mois à venir

Ostension du Saint-Suaire : nous projetons de faire un voyage collectif aux alentours de la mi-mai à l'occasion de l'ostension du Saint-Suaire à Turin. Plus de détails à venir le mois prochain. Merci aux personnes d'ores et déjà intéressées de se faire connaître.

Cette année - si Dieu le veut - notre communauté donnera un nouveau prêtre à la Sainte Eglise. Un voyage sera donc organisé pour l'ordination sacerdotale des impétrants de la Fraternité Saint-Pierre, qui aura lieu le samedi 3 juillet. Réservez dès à présent cette date sur vos agendas.

1 - Inscription pour les Confirmations

Les personnes qui désirent inscrire leurs enfants ou faire leur Confirmation - cérémonie prévue aux alentours du mois d'octobre 2010 - sont priées de remplir le bulletin ci-dessous (ou le recopier sur papier libre) et de le faire parvenir à Messieurs les abbés par courrier postal ou dans l'urne courrier disponible sur la table de presse.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Année de catéchisme : _____ Catéchisme assuré par : _____

2 - Inscription « Mon carême pour le sacerdoce »

Si vous désirez rester anonyme ne mettre que vos initiales dans les champs de votre patronyme.

Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de jours de jeûne offerts : _____

Aider au rayonnement de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider financièrement remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. N'oubliez pas de nous retourner le talon. Merci d'avance de votre générosité.

ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340 Francheville
CL Lyon VICTOR-HUGO 30002 - Guichet : 01042 - COMPTE : 0000079277F Clé RIB :
40

Date et signature :



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre Maison Padre Pio

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 09 75

www.communicantes.fr

DESSERVANTS

Abbé Brice Meissonnier - supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abflorimond@free.fr

Abbé Jérôme Lebel

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 16 94 54 14 Courriel : lebelabbe@aol.com

Abbé Benoît de Giacconi

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 06 62 28 81 92 Courriel : abdgsp@hotmail.fr

Abbé Jean-Cyrille Sow

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 06 07 76 26 19 Courriel : sowjc@yahoo.fr

HORAIRES DES OFFICES

Archidiocèse de Lyon

Dimanche et jours de préceptes :

- 08h30 :** **Messe basse à la Maison Padre Pio**
1, ch. de petite Champagne 69340 Francheville.
- 11h00 :** **Grand'messe au Cœur Immaculé de Marie**
34, rue Richelieu - 69100 Villeurbanne.
- 18h30 :** **Messe basse à la Maison Padre Pio**

En semaine à la Maison Padre Pio :

- 9h00 et 18h30 :** du lundi au vendredi
confessions de 18h00 à 18h25
- 11h00 :** le samedi
confessions de 10h30 à 10h55

Diocèse de Valence

Dimanche et jours de préceptes :

- 09h30 :** Chapelle Saint-Denis à Rochebude
chapelle près du cimetière - 26790 Rochebude.
- 11h30 :** Chapelle Notre-Dame de la Rose à Montélimar
26, av. Saint Martin (cimetière) 26200 Montélimar.